CONTRACEPTION ORALE D'URGENCE (COU) « LÉVONORGESTREL (Plan B®) »

1. EFFICACITÉ :

   Le taux d'efficacité du Lévonorgestrel :
   Selon La Société des Obstétriciens et Gynécologues (2005), l'efficacité de la contraception orale d'urgence (COU) « lévonorgestrel » est estimée à 95% si elle est utilisée dans les premiers 24 heures, à 85% si elle est utilisée de 25 à 48 heures après une relation sexuelle non protégée (RSNP) et à 58% après 49 à 75 heures. L'efficacité est maximale lorsque le traitement est entrepris dans les 24 heures qui suivent une RSNP. La contraception orale d'urgence (COU) peut toutefois être prise jusqu'à 120 heures (5 jours) après la RSNP mais son efficacité diminue. Si une grossesse survenait malgré la prise de la COU, aucune malformation fœtale n'est documentée à ce jour.

2. ACTION :

   La contraception orale d'urgence empêche ou retarde l'ovulation et modifie l'endomètre (tissu à l'intérieur de l'utérus) pour empêcher l'implantation d'un ovule fécondé. La prise de la COU pendant la grossesse ne provoque pas l'avortement.

   La contraception orale d'urgence peut être prise à n'importe quel moment du cycle menstruel.

3. EFFETS SECONDAIRES :

   La contraception orale d'urgence peut occasionner des nausées et des vomissements, pendant 1 ou 2 jours. Ces effets peuvent être contrôlés par la prise d'un antiémétique (diminution des nausées), tel le dimenhydrinate (Gravol®).

   À noter que la conduite automobile n'est pas recommandée lors de la prise de dimenhydrinate (Gravol®) en raison de la somnolence et de la diminution de vigilance que provoque ce médicament ;

   La contraception orale d'urgence peut aussi perturber le cycle menstruel (le rallonger ou le raccourcir), mais chez la majorité des femmes, les menstruations surviennent au moment prévu. Cependant, vous pourriez avoir de légers saignements après avoir utilisé cette méthode contraceptive, mais il ne s'agit pas de vos menstruations.

   Les autres principaux effets secondaires comprennent des douleurs abdominales, de la fatigue et des céphalées.

   Toutefois, suite à la prise de la contraception orale d'urgence, si vous éprouvez les signes et symptômes suivants, consulter rapidement un médecin :
   - Démangeaison et éruption cutanée;
   - Crampes ou douleur aiguë à l'estomac ou à l'abdomen avant le déclenchement de vos prochaines menstruations normales;
   - Migraine ou mal de tête intense;
   - Retard de plus d'une semaine de vos menstruations (grossesse possible).

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."

4. MODE D'EMPLOI :

Prise des comprimés :

Prise de 2 comprimés de lévonorgestrel 0,75 mg immédiatement (les deux comprimés doivent être pris ensemble, au même moment).

Heure : _____ date : _____

S'il y a vomissement des comprimés de lévonorgestrel dans l'heure suivant leur ingestion, ou si les des deux comprimés sont visibles dans les vomissures, revoir l'infirmière car vous pourriez avoir besoin de reprendre 2 autres comprimés le plus tôt possible, précédés d'un comprimé de Gravol® (Dimenhydrate) 50 mg, 30 minutes avant.

5. ET ENSUITE . . .

La contraception orale d'urgence ne protège pas la femme d'une grossesse pour les relations sexuelles non protégées qui suivent son utilisation.

Si vous prenez une contraception hormonale : nous vous recommandons d'utiliser une méthode contraceptive barrière (exemple : condom, diaphragme) pour 7 jours.

Normalement, vous devriez avoir vos menstruations au maximum trois (3) semaines après la contraception orale d'urgence, soit au plus tard le _____.

Si vous prenez une contraception hormonale, vous devriez avoir vos menstruations après avoir terminé le distributeur en cours.

Sinon, vous devez passer un test de grossesse.

Si la contraception orale d'urgence est utilisée à la suite d'un oubli de comprimés de contraceptif oral, il est recommandé de poursuivre le distributeur en cours dès le lendemain. Si les oublis ont eu lieu dans la deuxième ou la troisième semaine d'utilisation, éliminer la période d'arrêt à la fin du distributeur en cours et en recommencer un autre à la suite.

Cette méthode contraceptive est une méthode d'urgence et ne doit pas être utilisée régulièrement comme contraceptif, l'efficacité est moindre qu'avec les contraceptifs oraux réguliers. Si tel est le cas, nous vous recommandons de rencontrer une infirmière ou prendre rendez-vous avec un médecin prochainement afin de discuter de contraception à long terme et de protection contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) incluant le sida.

6. CODE CIVIL

La clientèle âgée de moins de 14 ans devra obligatoirement obtenir le consentement du parent ou du tuteur pour obtenir la contraception orale d'urgence. Cette conformité relève de l'Article 14 du Code civil :

« Le consentement aux soins requis par l'état de santé du mineur est donné par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur. Le mineur de quatorze ans et plus peut, néanmoins, consentir seul à ces soins ».

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."